

Commune de Dunières



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019

Présents : Colette ARNAUD-SOUBEYRAND, Françoise BOUCHET, Marianne BOUIN, Cédric BRUYERE, Florian CHAUDIER, Solange DELOLME, Dominique DREVET, Evelyne EPALLE, Fabienne FANGET, Philippe GUERIN, Marie Laure OUDIN, Robert OUDIN, Roger ROBERT, Henri SIGAUT, Robert TEXIER, Audrey TUDELA, Robert VALLAT (17)

Excusés : Monique GOUY (pouvoir à Colette ARNAUD-SOUBEYRAND), Fabienne MANOHA, Marina MONCHAL (pouvoir à Audrey TUDELA), Christophe MOULIN, Thierry SABOT (5).

Absent : Bernard DEFOUR (1).

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

- Pour information, lors de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 11 avril 2019, il avait été validé l'acquisition d'une partie des propriétés BORDET/CHARENTUS et PLOTON - Avenue de la Gare afin de permettre l'installation d'une armoire pour la fibre. Depuis, la société ORANGE s'est rendue sur site ; finalement l'armoire sera implantée Avenue de la Gare.
- De plus, en date du 16 mai, Monsieur VIALLA Thomas nous a annoncé qu'il ne participera pas au raid humanitaire. Une subvention de 250 € lui avait été accordée lors du dernier Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Marianne BOUIN est désignée secrétaire de séance.

I - Travaux

- Station d'épuration : choix du prestataire pour suivi station épuration

Lors du Conseil Municipal du 11 avril dernier, il a été décidé de lancer également une consultation auprès de VEOLIA concernant la gestion de la station d'épuration pour comparer avec celle du SELL.

Pour rappel, la délégation de service public avec SUEZ pour la gestion de la station d'épuration s'arrête le 30 juin 2019.

Robert VALLAT, en tant que délégué au Syndicat des Eaux de Montregard est considéré comme non votant.

Résultat du vote : à l'unanimité des votants (16 voix + 2 pouvoirs) pour l'offre du SELL à 19 300 € H.T/an.

- Diagnostic eau : choix de l'entreprise

Dans le cadre du diagnostic, une consultation a été lancée pour la pose et le remplacement de compteurs et la pose de vannes de sectionnement.

Deux offres ont été analysées par le Bureau d'études NALDEO.

VEOLIA : 29 767 € H.T

SDRTP : 53 300 € H.T

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) l'offre de VEOLIA est retenue.

- Ecole J PREVET

- Attribution lot 9

Le lot 9 plâtrerie - faux-plafonds - peinture a fait l'objet de questions et/ou négociations.

Après analyse des offres, par la maîtrise d'œuvre il en ressort le classement suivant :

Entreprises	Note	Classement	Montant H.T.
BONNET/MARCONNET	93.00	1	168 758.70 €
PEPIER-CHARREL	91.88	2	173 611.85 €

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) l'offre de BONNET-MARCONNET est retenue pour un montant de 168 758.70 € H.T.

- Assurance dommages ouvrages : choix de l'assurance

Dans le cadre de l'assurance Dommages Ouvrages pour le chantier de l'école Jacques PREVERT 4 compagnies ont été sollicitées pour établir une offre.

Après discussions en « commission école » et « ouverture des plis », il a été décidé :

- d'assurer l'assiette HT du projet
- de choisir l'offre de la SMACL avec un coût de 15 352.47 € TTC.

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) l'offre de la SMACL représentée par Agence GENERALI avec une assiette HT a été retenue pour un montant de 15 352.47 € TTC.

II - Affaires foncières

- Le Crouzet - acquisition emprise foncière pour futur assainissement collectif

Afin de permettre l'assainissement collectif du village du Crouzet, il convient d'acheter une partie de la parcelle AW n°215 située en zone A du PLU d'une superficie de 800 m² environ appartenant à Madame SAMUEL Denise épouse BOUCHET. Il a été convenu le prix de 0.35 € / m².

Frais de notaire et de géomètre à la charge de la Collectivité.

Audrey TUDELA et Marianne BOUIN domiciliées dans ce hameau sont considérées comme non votantes.

Résultat du vote : 15 POUR l'acquisition du terrain aux conditions précitées (13 présents + 2 pouvoirs) - 2 abstentions.

- Régularisation foncière - Montée Saint Joseph - AK n°408-409 - propriété Cts VIAL/FAUGIER

A la demande de Monsieur Bernard FAUGIER, il convient de régulariser la situation Montée Saint Joseph. Au cadastre, les parcelles AK n°408 (60 m²) et 409 (63 m²) appartiennent toujours aux Consorts VIAL/FAUGIER, or sur le terrain, il s'agit de trottoirs ou de la voirie. Frais de notaire à la charge de la Commune.

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) cette régularisation foncière est acceptée.

- Vente d'une partie de la parcelle BL n°221 - Le Champ - Madame FAURE Simone

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2014, il a été émis un avis favorable pour la vente d'une partie de la parcelle BL n°221, environ 465 m² jouxtant la propriété de Madame FAURE (voir projet). Le prix fixé à l'époque était de 18 € / m² - zone du PLU : UC. Madame FAURE Simone n'avait pas donné suite, trouvant le coût de cette acquisition trop important. Malgré tout, elle demeure intéressée et souhaiterait qu'un prix revu à la baisse lui soit proposé. Frais de notaire et de géomètre à sa charge.

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) il a été décidé d'attendre la proposition de Madame FAURE avant de prendre une décision.

- Régularisation foncière - La Côte - BL n°295 - 297 - Monsieur BOUDIN Michel

A la demande de Monsieur Michel BOUDIN il convient de régulariser la situation à La Côte. Au cadastre, les parcelles BL n°295 et 297 figurent toujours comme lui appartenant, or sur le terrain, il s'agit de la voirie et de l'emplacement du poste de relevage. Frais de notaire à la charge de la Commune.

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) il a été décidé d'autoriser cette régularisation foncière.

- Vente parcelle BE n°604 - ZA Le Solier- Dossier GOUY

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été sollicité par Monsieur Pascal GOUY qui souhaite acquérir la parcelle BE n°604 d'une contenance de 445 m² appartenant à la Commune. Il voudrait y faire du stockage Actuellement, cet espace est utilisé par les services techniques pour y déposer des matériaux. A l'unanimité, lors de sa séance du 15 février dernier, le Conseil Municipal avait décidé le report de la décision dans l'attente d'éléments techniques liés à la station d'épuration qui jouxte le futur projet.

Résultat du vote :

CONTRE LA VENTE DU TERRAIN à Monsieur GOUY Pascal (13 voix + 2 pouvoirs) et 4 abstentions.

- Vente JOURDA/DERAL - 2 Impasse des Douglas - AL n°253 - Régularisation foncière

Maître SIMONET, notaire, doit procéder à la vente d'un immeuble sis 2 Impasse des Douglas, cadastré, AL n°252 appartenant à Madame Odette JOURDA.

La parcelle AL n°253 appartient toujours au lotisseur de l'époque à savoir les établissements VIAL Frères.

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs), le Conseil Municipal décide de ne pas acheter cette parcelle mais propose qu'un courrier soit adressé aux propriétaires concernés à titre d'information en leur conseillant de se rapprocher de VIAL FRERES.

III - Affaires financières

- Décision modificative

Pour résumer, un titre de 320 € a été émis aux PF ROBERT suite à la location de la chambre funéraire en 2018. Or les Pompes Funèbres GARNIER, leur avait déjà réclamé cette somme ; les deux Pompes Funèbres s'étant arrangées pour le décès. Donc il a fallu annuler le titre émis au PF ROBERT pour l'émettre aux PF GARNIER.

Des dépenses ont été mandatées au compte 67 pour 320 € alors qu'au budget aucun crédit budgétaire n'a été ouvert à ce chapitre.

Par conséquent, suite à cette annulation de titre en 2019 pour la location de la chambre funéraire facturée à tort aux Pompes Funèbres ROBERT sur l'année 2018, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) PF ROBERT - 320 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 compte 70312 (redevances funéraires) PF GARNIER : + 320 €

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) la décision modificative est acceptée.

- Remboursement frais de téléphonie à Vacances et Détente

La Commune de DUNIERES doit rembourser les frais de téléphone du centre de loisirs pour l'année 2018 (12 factures) + celle de janvier 2019 et des frais de clôture soit un total de 520.17 €.

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) le versement de la somme de 520.17 € à l'association Vacances et Détente en remboursement des frais de téléphonie est accepté.

- Tarifs CLSH- activités ados

La Commune organise cette année des activités destinées aux ados.

La Commission Enfance a travaillé sur les tarifs proposés, en fonction du coefficient familial, dont voici le détail :

Coef. familial	- de 350 € *	Entre 351 et 541 € *	de 541 à 780 € *	+ de 780 *
Semaine du 01 au 05/07 Soirée pizza : 5 € supplémentaires par personne	24 €	26 €	28 €	30 €
Chaque journée des 09, 10 et 11/07	20.5 €	22€	23.5 €	25 €
Séjour du 15 au 19/07	155 €	170 €	185 €	200 €
Mini camp du 23 au 25/07	95 €	100 €	105 €	110 €

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs), les tarifs sont acceptés.

- Fonds de concours voirie-bâtiments 2018-2020 - demande d'acompte 2

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 concernant la mise en place d'un fonds de concours « voirie-bâtiments-infrastructures-équipements » à l'attention de toutes les Communes de la CCPM. Le plafond maximum du fonds de concours pour DUNIERES est de 1 261 500 € TTC.

Pour rappel acompte 1 : 92 095.10 € TTC (délib du 18/12/2018)

La Commune de DUNIERES fixe le montant des dépenses à 525 503.62 € TTC soit une demande de fonds de concours de 262 751.81 € (50%)

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) le Conseil Municipal autorise la demande de versement de l'acompte 2 dans le cadre des fonds de concours 2018/2020.

- Prime annuelle versée aux agents

Monsieur le Maire rappelle qu'une prime annuelle est versée aux agents en juillet pour un montant de 180 €. Elle est attribuée à l'appréciation du service rendu, de l'assiduité et des objectifs atteints.

Résultat du vote :

POUR le versement de la prime à la majorité (14 voix + 2 pouvoirs) moins 3 abstentions.

- Augmentation du prix de l'eau

Suite à la baisse de la redevance de l'Agence de l'Eau il est proposé d'augmenter le prix de l'eau dans la même proportion.

Effectivement, au niveau des taxes on peut noter :

- Pollution : 2018 : 0.30 € ; 2019 : 0.23 € (prix unitaire HT)
- Modernisation des réseaux : 2018 : 0.18 € ; 2019 : 0.15 € (prix unitaire HT)

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs), le Conseil Municipal donne son accord.

IV - Etudes

- PLU

Dans le cadre de la révision du PLU, il est nécessaire de prendre une délibération prescrivant le projet.

Le bureau d'études ALTEREO se charge de la rédaction des panneaux mais le coût n'est pas compris dans le marché initial à savoir 1580 € TTC.

Résultat du vote :

A la majorité (16 voix + 2 pouvoirs) et une abstention le Conseil Municipal autorise la prise de cette délibération et accepte l'exposition de 10 panneaux au coût supplémentaire 1580 € TTC.

- Faisabilité piste forestière LEYRICEL

Suite à la vente d'une partie des biens de section du village de LEYRICEL, il a été suggéré la création d'une piste forestière dans ce secteur. Si la Commune souhaite lancer une étude de faisabilité d'une piste forestière pour les grumiers, il convient de délibérer. Cette délibération permettra au CRPF de prendre contact avec les propriétaires concernés par le passage de cette piste, pour obtenir de leur part la maîtrise foncière nécessaire aux travaux. Pour réaliser une place de dépôt, la parcelle AR n°174 (1040 m²) pourrait convenir ; le prix d'achat pourrait être de l'ordre de 0.20 € - 0.30 € / m² soit 2 à 300 € environ. En ce qui concerne le coût des travaux qui pourraient être entrepris, l'estimation est de 20 à 30 000 €, subventionnés à 80%, soit un reste à charge pour la Collectivité de 4 à 6000 €. Ces travaux ne pouvant être envisagés qu'à la seule condition de l'accord des propriétaires riverains pour céder à titre gratuit l'emprise de la route forestière.

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs), le Conseil Municipal accepte de délibérer afin de permettre au CRPF de prendre contact avec les propriétaires.

- Point sur l'étude enfance jeunesse

Monsieur Le Maire rappelle que le groupement Consortium Consultants & Stratorial Finances a été sélectionné pour réaliser l'étude de faisabilité relative au transfert de la compétence jeunesse engagée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.

Un point rapide sur l'avancée de l'étude est présenté.

Résultat du vote :

6 POUR transmettre les données chiffrées nécessaires à l'étude, 1 abstention.

A la majorité (10 voix + 2 pouvoirs), Le Conseil Municipal refuse de donner les données chiffrées nécessaires à l'étude.

- Revitalisation centre bourgs : cahier des charges

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la mesure « revitalisation des bourgs-centres de Haute-Loire » de la convention départementale du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Auvergne 2015-2020, la Commune de DUNIERES a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier au titre du CPER. La Commune a, en effet, été identifiée comme pôle de centralité structurant son territoire mais dont le déclin des fonctions de son centre-bourg, conduit à la baisse générale d'attractivité du territoire. Il convient de choisir le Bureau d'Etudes. Le cahier des charges a été élaboré. L'objectif de la mission confiée au prestataire, est de définir un projet global, stratégique et concerté de revitalisation de la Commune de DUNIERES, permettant d'enrayer la dégradation des fonctions de son centre-bourg et de renforcer son attractivité.

V - Affaires diverses

- Géolocalisation

Suite au vol le 16 avril dernier de l'IVECO avec bras hydraulique au local des services techniques, une étude sur la géolocalisation des véhicules a été lancée.

3 entreprises ont été contactées.

Pour information, la Collectivité ne sera pas indemnisée par GROUPAMA, étant donné qu'il n'y a pas eu effraction.

Résultat du vote :

A la majorité (13 voix + 2 pouvoirs) et 1 abstention le projet de géolocalisation n'a pas été accepté.

- Cartes postales

Il est proposé de créer des cartes postales de DUNIERES.

Deux entreprises ont été sollicitées.

Résultat du vote

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) le Conseil Municipal souhaite la fabrication des cartes postales et autorise Marie Laure OUDIN à contacter SOURISDOM.

- Livres d'Or du Mariage

Un nouveau livre d'Or sera proposé aux époux dont le mariage civil est célébré à DUNIERES.

- Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants

Le bureau syndical du 06 avril dernier a accepté la candidature de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX.

Résultat du vote :

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs) le Conseil Municipal donne son accord pour cette adhésion.

- Auto-stop organisé

Dans le cadre du déploiement de l'auto-stop organisé sur la Commune, 4 arrêts ont été définis à savoir :

« La Gare »

« La Place Saint-Martin »

« Le jardin public » utilisable pour la direction de MONTFAUON ou de RIOTORD

« Bel Air »

- Demande de cautionnement du prêt pour l'école St Joseph

Monsieur Philippe GUERIN, Président de l'OGEC, présente le projet de l'école SAINT-JOSEPH et sollicite la Commune pour le cautionnement de son prêt à hauteur de 250 000 € soit la moitié du prêt. Les travaux débuteraient début 2020.

Monsieur Philippe est considéré comme non-votant.

A la majorité (16 voix + 2 pouvoirs) le Conseil Municipal autorise le cautionnement de la moitié du prêt de l'OGEC soit 250 000 €.

- Jury d'assises

La procédure d'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises se déroule de la manière suivante :

1^{ère} étape : fixation par arrêté préfectoral du nombre, par commune, des jurés pour la liste annuelle 2020, proportionnellement au recensement officiel de la population totale.

Pour DUNIERES => nombre de jurés : 3 ; nombre de noms à tirer au sort : 9.

2^{ème} étape : établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle par le maire, dans chaque commune, par tirage au sort à partir de la liste générale.

3^{ème} étape : fixation de la liste annuelle définitive.

A choisir : jurés avec domicile en Haute-Loire, nés à compter du 1^{er} janvier 1997 (car âge minimum : 23 ans en 2020), dispense pour les plus de 70 ans ou si motif grave (sur demande).

Résultat du vote :

PAGE	LIGNE	NOM	PRENOM	ANNEE DE NAISSANCE	ADRESSE
10	9	BEAL épouse PERRET	CLAUDETTE	1952	12 RUE DE BEL AIR
153	5	MOURIER	ERIC	1972	3 LOTISSEMENT LES CHANTERELLES
200	4	SAVIGNY	DIDIER	1958	18 LES BALCONS DE MALATAVERNE
180	2	PUICHAFRAY épouse BOYER	KARINE	1977	8 LOTISSEMENT LE CHATEAU
75	6	DUCHAMP	ALEXIS	1982	15 LOTISSEMENT LE CHATEAU
96	7	GARNIER	GERARD	1963	1 LOTISSEMENT LA COTE
150	8	MOUNIER	LAURENT	1977	LD MAISONNETTES
200	8	SCHAER	LOLA	1996	LD LE MIRAIL
85	6	FAUGIER	MICHELLE	1965	16 RUE DU CHATEAU

Florian CHAUDIER demande la parole pour évoquer deux dossiers qui ne sont pas à l'ordre du jour.

Le premier, un jeune couple de DUNIERES qui souhaite acheter l'ancienne ferme FREYSSENET (AP n°9) au Mazet et qui demande le déplacement d'un chemin rural qui longe la propriété.

Monsieur Le Maire lui répond qu'effectivement il a été sollicité mais que la procédure n'est pas si simple que cela. En fait, les communes peuvent procéder au déplacement de l'emprise d'un chemin rural. Dans un premier temps, il convient de mettre en œuvre, pour le chemin d'origine, une procédure de vente, elle-même conditionnée à la fois par le constat de fin d'usage du public et à une enquête publique préalable à la délibération du Conseil Municipal. Dans un second temps, une procédure de déclaration d'utilité publique permettra à la Commune de créer un nouveau chemin.

Il convient de lancer la procédure, de préciser les règles aux futurs acquéreurs, et d'indiquer qu'il n'est pas possible de prévoir l'issue de l'enquête publique.

A l'unanimité (17 voix + 2 pouvoirs), le Conseil Municipal valide le principe de lancer la procédure de déplacement de chemin rural au ld le Mazet.

Le deuxième, un couple souhaite faire construire dans la montée du Badinin (parcelle BL 178-179) et apparemment ils ont eu un refus, il souhaite connaître les explications.

Monsieur Le Maire lui confirme qu'un certificat d'urbanisme négatif a été délivré du fait de l'absence de réseaux. Il est précisé que de toute façon la parcelle est située en zone AUa du PLU et que passé un certain délai, la parcelle retombe en zone N.

Une commande de bouteilles sera passée pour permettre aux élus de se servir de la fontaine à eau avant une réunion.

Un point rapide sur les travaux au cimetière est fait par Monsieur BRUYERE.

Par rapport à l'affaire KARA une solution amiable avec une offre raisonnable d'achat est envisagée.

Prochain conseil municipal fixé au 23/07/2019 à 20 H avec en préambule la présentation de Illiwap.

Marianne BOUIN indique que jeudi 27/06/2019 au matin il y a la remise des dictionnaires aux CM2.

Fin de séance.

Fait à DUNIERES, le 05 juillet 2019

Le Maire,
Robert OUDIN